



## Quelle procédure pour pb d'humidité ds une location?

Par **diplodocus1**, le **05/06/2010 à 07:29**

Bonjour,

je viens de louer un appartement via une grande agence locative, j'ai fait l'état des lieux, tout paraissait conforme. L'appartement a été entièrement refait à neuf avec de la fibre de verre, j'habite sous les toits. Rapidement, j'ai senti une odeur d'humidité, mais j'ai mis cela sur le compte de la peinture.

Maintenant (un mois et demi plus tard) Je pense entre voir des traces d'humidité apparaitre sous le papier, l'odeur est de plus en plus forte et j'éternue en permanence.

Je me demande dans quel ordre procéder? Faire une lettre en A/R à l'agence, prendre un RV pour en discuter ou avant cela

faire venir un expert afin de vérifier qu'il s'agisse bien d'un pb d'humidité.

Aussi où trouver un expert de ce genre?

Qui peut m'aider si personne ne veut bouger?

J'ai payé 630 euros de frais d'agence, je suis seule avec un enfant et un petit salaire, j'espère qu'il existe des solutions pour aider les "gens comme moi"

Merci à vous

Par **fabienne034**, le **05/06/2010 à 08:56**

bonjour,

la loi vous contraint de prévenir par l'écrit sinon vous êtes responsable des dégâts

pour tout savoir sur le bail de logement

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

ensuite si le bailleur agit pas de problème sinon il faudra saisir le juge de proximité pour demander une réduction de loyer et les travaux nécessaires

pour tout savoir sur le juge de proximité

<http://www.fbls.net/TINFO.htm>